

# COMMUNIQUÉ DU 29 JUIN 2022

## LES HAUSSES SALARIALES...C'EST ARRIVÉ !

Chers membres,

Comme nous vous avons informés la semaine dernière, les augmentations salariales sont arrivées. En effet, le MSSS a confirmé qu'en ce qui concerne les ajustements aux échelles salariales, ainsi que le versement de la rémunération additionnelle, ils ont confirmé qu'ils entreprenaient les démarches nécessaires auprès des employeurs.

Vous serez plus rapidement informés par vos employeurs puisque les modalités pourront varier d'un établissement à l'autre.

Nous vous réitérons ces hausses :

Redressements de 2% par année pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023  
Montant forfaitaire de 1% du salaire par année pour les années 2019-2020 et 2020-2021  
Les redressements sont inclus dans le régime de retraite mais par les montants forfaitaires.

Par ailleurs, on nous informe qu'un portefeuille sectoriel récurrent serait consacré à la mise à jour et/ou à l'élargissement de certaines mesures déjà prévues au *Règlement*, notamment :

- Les écarts salariaux entre un cadre et sa profession, ainsi qu'entre gestionnaires dans une même lignée hiérarchique (article 24);
- L'allocation relative aux disparités régionales;
- L'allocation de soins critiques;
- L'allocation de soins critiques spécifiques;
- L'allocation d'attraction et de rétention pour la région du Grand Nord.
- Ainsi que la mise en place de nouvelles mesures sectorielles comme :
  - Une prime en CHSLD;
  - Une allocation visant les cadres œuvrant en milieu jeunesse;
  - Une allocation visant les cadres supervisant certains centres d'activités en milieu jeunesse

Le tout afin de corriger par des mesures de clauses remorques, les iniquités causées par la signature des dernières conventions collectives.

On sera en mesure de vous donner plus d'informations dans les prochaines semaines.

L'équipe de l'APER  
[association@aper.qc.ca](mailto:association@aper.qc.ca)  
514-933-4118



**APER**  
AU SOUTIEN | SUPPORTING  
DES CADRES | MANAGERS